

<https://web.sntrscgt.fr/spip.php?article222>

Communiqué du SNTRS-CGT : La Direction du CNRS se refuse à appliquer le droit

- ACTUALITES - Dossiers Thématiques - ARCHIVES - 2009 -

Date de mise en ligne : jeudi 22 octobre 2009

Copyright © SNTRS-CGT - Tous droits réservés

Lors de la réunion du Comité Technique Paritaire du 20 octobre la Direction du CNRS a refusé une nouvelle fois de mettre aux voix la motion présentée par les organisations syndicales concernant la Prime d'Excellence Scientifique (PES). Elle a délibérément violé l'article 142 du règlement intérieur du CTP qui permet à chacun de ses membres ayant voix délibérative de présenter un texte au vote. La PES représente une rupture dans la conception et l'organisation de la recherche publique. La PES qui est l'accaparement individuel d'un travail collectif met en cause la notion même de salaire. La rémunération est de plus en plus déconnectée de la qualification au profit de la performance et des résultats. C'est à l'Honneur des organisations syndicales d'avoir rappelé à la Direction que la recherche est avant tout un travail fondamentalement collectif que la mise en place de la PES présentée comme une revalorisation des rémunérations, mettaient en péril les collectifs de travail et allaient provoquer de graves dysfonctionnements des instances d'évaluations.

Elles ont demandé que soient soumis au vote la motion suivante

« Le Comité Technique Paritaire se prononce contre la mise en place d'une prime d'excellence scientifique au CNRS. Le comité technique paritaire propose que les sommes allouées à la Prime d'Excellence Scientifique soient utilisées pour :

- ▶ une revalorisation des débuts de carrières,
- ▶ une augmentation significative des avancements (changements de corps),
- ▶ une revalorisation de la Prime de recherche pour tous les chercheurs. »

Devant le refus de la Direction de mettre au vote la motion, les organisations syndicales ont quitté la salle.

Villejuif le 21 octobre 09